

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_044\\_A | Neurophysiologie Lagache & EEG. \[A\]CollectionBoite\\_044\\_A-1-chem | \[L'électro-encéphalogramme\] et l'épilepsie. Item\[L'électro-encéphalogramme\] et l'épilepsie. \[couverture chemise\]](#)

## **[L'électro-encéphalogramme] et l'épilepsie. [couverture chemise]**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb044\_A\_f0001

SourceBoite\_044\_A-1-chem | [L'électro-encéphalogramme] et l'épilepsie.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

L'EEG et l'épilepsie



1

communiqués sont engagés dans des conditions insolites à plusieurs égards. Nous retenons qu'elles sont confiées à la Justice militaire qu'elles reposent en fait sur un décret loi du temps de guerre (9 avril 1940) non ratifié par la Chambre; et entraînant le principe des plus graves. Sans vouloir entrer dans un débat juridique quant à la légalité de ce décret, nous tenons à faire remarquer que le fond du problème est de nature politique; que le texte du code pénal invoqué (art 76-5) est de rédaction si lâche que tout moyen en désaccord avec la politique gouvernementale et usant de son droit d'expression peut être inculpé "de démoralisation de l'armée et de la nation"; que le document gouvernemental sur la levée de l'immunité parlementaire de cinq députés communistes invoque presque exclusivement des articles, discours, notions émanant d'organisations légales ou de leurs dirigeants exerçant au grand jour leurs droits politiques; que dans ces conditions les mesures encourues s'engagent dangereusement dans la voie d'un procès d'opinion; que les pourchassés qui atteignent aujourd'hui certaines organisations et certains hommes politiques déterminés - à l'exclusion des autres" opposants "qui ont cependant exprimé sur bien des points (guerre d'Indochine, réarmement allemand, service militaire) des opinions semblables, constituent un moyen d'intimidation à l'égard de toute opposition qui nous paraît très dangereux.

3° Nous protestons contre l'arrestation de M. LE LEAP, contre son maintien en prison, nécessaire selon la chambre des Mises "pour la manifestation de la vérité ... puisqu'on ne connaît pas encore la qualification juridique de l'inculpation définitive qui résultera des investigations en cours" (Le Monde du 8 novembre 1952).